

Attention : cette fiche « mémo » ne se substitue pas aux règlements fédéraux ou régionaux, ni à la consigne qui restent les documents de référence. Elle constitue une aide pour synthétiser certains points.

La participation aux titres par équipes est obligatoire (1^{er} de poules). Un joueur est qualifié pour y participer s'il vérifie les deux conditions suivantes

Avoir participé à :
au moins **2 rencontres** dans la phase en cours dans cette **équipe** ou dans une équipe de **N° supérieur**

ET

Se conformer aux règles usuelles de participation du championnat :
Brûlage et nombre de points minimum (PN et R1)

Attention, pour chaque journée des titres, ces règles s'appliquent.

Exemples de qualification pour les titres

Rencontres	1	2	3	4	5	6	7	Qualifié pour
Joueur 1	Équ. 2	Équ. 1	Équ. 2	Équ. 2	Équ. 2		Équ. 2	Équ. 1 et Équ. 2
Joueur 2	Équ. 3	Équ. 1	Équ. 3	Équ. 1, Équ. 2 et Équ. 3				
Joueur 3	Équ. 2	Équ. 1						Équ. 1
Joueur 4	Équ. 1	Équ. 3	Équ. 3	Équ. 3	Équ. 2			Équ. 1 et Équ. 2
Joueur 5		Équ. 3	Équ. 3	Équ. 3				Équ. 1, Équ. 2 et Équ. 3

Le joueur 1 peut disputer les titres dans les équipes 1 et 2

Le joueur 2 peut disputer les titres dans les équipes 1 – 2 et 3

Le joueur 3 ne peut disputer les titres que dans l'équipe 1 (*en effet ce joueur n'est pas qualifié pour l'équipe 2 car il n'a joué qu'1 rencontre dans l'équipe 2 et pas de rencontre dans des équipes de n° supérieur*)

Le joueur 4 peut disputer les titres dans les équipes 1 et 2 (*il est « brûlé » pour l'équipe 3*)

Le joueur 5 peut disputer les titres dans les équipes 1 – 2 et 3

	Lors de la journée des titres	
	Équipe Forfait	Équipe incomplète ou non conforme (la participation à la journée reste obligatoire)
Pénalité financière	Confiscation de la caution de 160 € Règlement de la pénalité financière de déplacement.	Pénalité financière de 30 €.
Pénalité sportive	Non accession à la division supérieure.	Défaite 8-0 et non qualification pour le tour suivant s'il y a lieu.